

*PROJET DE
REOUVERTURE
DU CENTRE
D'ANIMATION
D'AVRY*

Printemps 2022

Aurélie Cavin

Avec le soutien de Guillaume Dafflon

Table des matières

Introduction	2
Bases légales	2
Échelon international	2
Échelon fédéral	3
Échelon cantonal	4
Échelon communal	4
L'animation socioculturelle : définition et missions	5
Outils de l'animation enfance et jeunesse	6
L'accueil libre.....	6
Les projets participatifs.....	7
Commune d'Avry	7
La commune en quelques chiffres	7
Le Centre l'Abry – historique.....	8
Évaluation des besoins	9
Questionnaire pour les enfants au primaire 3H-8H (49 réponses).....	9
Questionnaire pour les jeunes au CO (20 réponses)	11
Les constats généraux.....	13
Le projet de réouverture du centre	13
Les horaires.....	14
Planification financière	15
Compléments à cette proposition	15
FriTime	15
Réflexion sur la notion d'inclusion au sein du centre	16
Calendrier	17
Bibliographie	18
Annexes	18

Introduction

En juin 2021, la Commune d'Avry a décidé de mettre en place un groupe de travail composé de plusieurs citoyens sur le thème « animation et jeunesse ». Ce groupe de travail est présidé par Madame Alexandra Lovey, Conseillère communale chargée de l'enseignement, de la formation et des loisirs. Le Conseil communal a alors donné comme mission à ce groupe de travail d'élaborer une stratégie en vue de la réouverture d'un centre d'animation en lieu et place de l'ancien, ceci dans un délai de 12 mois.

Après quelques rencontres, le groupe de travail a souhaité être aidé par un-e professionnel-le du domaine de l'enfance et de la jeunesse. Grâce à un co-financement de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), un mandat a pu être confié à Aurélie Cavin, spécialiste de l'enfance et de la jeunesse. De plus, Guillaume Dafflon, membre du groupe de travail et étudiant en Travail social a participé à l'élaboration du concept en participant à plusieurs séances de réflexion et mènera une évaluation du projet dans un second temps afin de répondre aux objectifs d'un cours qu'il suit dans son cursus de formation.

Le groupe de travail s'est fixé comme missions principales de déterminer les besoins des enfants et des jeunes relatifs à un lieu de rencontre et d'établir un concept et une planification pour la réouverture d'un centre d'animation.

Cet objectif de réouverture d'un centre d'animation correspond tout à fait à l'une des missions communales principales en termes d'enfance et de jeunesse : la mise à disposition de lieux de rencontre. Afin de mieux déterminer les bases légales qui sous-tendent ce projet, une partie théorique permet ci-dessous de rappeler les compétences propres à chaque échelon : fédéral, cantonal et communal.

Le présent rapport proposera également une partie théorique sur l'animation socioculturelle, une partie descriptive de la situation actuelle et une rétrospective concernant ce thème pour la commune d'Avry, un retour sur les besoins des enfants et des jeunes et se terminera par une proposition concrète pour la réouverture du centre d'animation.

Bases légales

Le présent chapitre permet de faire un tour des bases légales existantes à différents niveaux et de mettre en lumière ce qui est propre à chaque échelon selon ces bases légales. La politique suisse de l'enfance et de la jeunesse est conçue comme une tâche transversale, assumée par la Confédération, les cantons et les communes et est régie par une pluralité de bases légales. Nous allons les détailler du plus général au plus spécifique sans toutefois être exhaustif.

Échelon international

Au niveau international, la base légale la plus importante qui a un impact en Suisse est la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE) qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. La CDE a un

retentissement mondial et elle a révolutionné la vision de l'enfant et cela a un impact dans notre politique suisse de l'enfance et de la jeunesse.

La CDE est fréquemment résumée par la formule des 3 P : Prestation, Protection et Participation. Il s'agit d'une façon simple de communiquer autour d'un texte extrêmement complexe qui est le résultat de plus de dix ans de négociations entre les Etats. Si les notions de prestation et protection étaient déjà répandues dans le domaine des droits de l'enfant avant l'apparition de la Convention, la notion de participation est, quant à elle, révolutionnaire. Cette notion offre un statut d'acteur à l'enfant. Il s'agit d'un concept qui offre de nouvelles perspectives aux enfants et demande aux Etats et aux adultes d'offrir l'espace aux enfants pour s'exprimer et être entendus.

Cette notion de la participation est centrale à toute les politiques de l'enfance et de la jeunesse. Il s'agit d'un changement de paradigme qui a eu un énorme impact sur le domaine de l'enfance et de la jeunesse ces trente dernières années, notamment en Suisse.

Échelon fédéral

La Suisse a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant en 1997. Celle-ci s'applique de fait en Suisse.

Concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse, le Conseil Fédéral a défini trois objectifs : l'encouragement, la protection et la participation des enfants et des jeunes.

Toutefois, il est important de noter que la Suisse étant un Etat fédéraliste, de nombreuses compétences sont déléguées aux cantons et aux communes, selon le principe de subsidiarité. Les cantons disposent d'une compétence intégrale pour légiférer, tandis que la Confédération ne peut agir que dans le cadre des compétences qui lui sont conférées par la Constitution. Les compétences de la Confédération sont donc très limitées pour ce domaine et la majorité des responsabilités sont pour les cantons et les communes.

La Constitution fédérale comprend tout de même plusieurs normes en termes de politique de l'enfance et de la jeunesse. L'art. 11 Cst. énonce le droit fondamental des enfants et des jeunes à la protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. Il fait du bien-être de l'enfant au sens large un principe constitutionnel et invite les autorités compétentes à prendre en considération les besoins de protection particuliers des enfants et des jeunes¹.

L'art. 67 Cst. charge la Confédération et les cantons de tenir compte des besoins propres aux enfants et aux jeunes. Il attribue de plus à la Confédération la compétence (facultative) de prendre des mesures visant à « favoriser les activités extrascolaires des enfants et des jeunes »².

¹ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_11

² https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_67

Vu les limites constitutionnelles, l'intervention, à l'échelon fédéral, sur les questions de politique enfance et jeunesse est donc subsidiaire. Il en découle donc qu'une partie importante des compétences est cantonale et communale.

Échelon cantonal

Dans le cadre de leurs attributions, les cantons possèdent une compétence générale en matière législative. Ils ont donc le droit d'adopter leurs propres lois, sous réserve que celles-ci soient compatibles avec le droit fédéral.

La Constitution du canton de Fribourg³ possède deux articles relatifs aux enfants et jeunes. L'article 34 qui rappelle notamment le droit des enfants à une protection particulière de leur intégrité physique et psychique et l'article 61 qui stipule que l'Etat et les communes favorisent l'intégration sociale et politique des jeunes.

De plus, le Canton de Fribourg a rédigé sa propre « Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) » qui est entrée en vigueur en 2006. Cette dernière a pour but de promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respects de l'égalité des chances ; de favoriser, par l'intermédiaire de l'école et des autres collectivités publiques, l'intégration sociale et politique des jeunes ; de coordonner et de soutenir des projets intéressant les enfants et les jeunes ou conçus par eux ; de prévenir les situations et les facteurs pouvant mettre en danger les enfants et les jeunes ; de protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique, intellectuelle et psychique, vivant dans le milieu familial et hors de celui-ci ; de coordonner et de favoriser, notamment par l'attribution de ressources financières, des prestations spécialisées d'aide et de soutien ambulatoires ou en milieux ouverts à l'intention des enfants, des jeunes, de leurs parents et des autres intervenants.

La loi attribue et clarifie également les responsabilités de chaque partie prenante : responsabilité envers les enfants et les jeunes, responsabilités des enfants et des jeunes, responsabilités des parents, responsabilités des communes, responsabilités de l'État. Dans le cas qui nous intéresse, les responsabilités des communes sont détaillées dans le chapitre suivant.

Échelon communal

Comme stipulé dans la Constitution du canton, favoriser l'intégration sociale et politique des jeunes est une responsabilité conjointe du canton et des communes. De plus, la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) abordent les compétences purement communales :

- Art. 8 de la LEJ mentionne que « Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau régional. »
- Art. 11 stipule que « la politique de l'enfance et de la jeunesse s'appuie sur » plusieurs fondements, dont : « la mise à disposition de lieux de rencontre par les communes ».

De plus, le canton encourage vivement les communes à développer leur propre politique de l'enfance et de la jeunesse afin d'accomplir au mieux leur mission.

³ https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1

À noter que les compétences et responsabilités des communes sont celles qui sont les plus proches du quotidien des enfants et de jeunes : favoriser leur intégration, mettre à leur disposition des lieux de rencontre et veiller au développement d'activités qui leur sont dédiées. L'ouverture d'un centre d'animation permet justement de répondre parfaitement à cette responsabilité communale.

L'animation socioculturelle : définition et missions

L'animation socioculturelle est un des trois secteurs d'activité principale du travail social. Dans son ensemble, le travail social est une profession œuvrant à améliorer la qualité de vie des membres de la société, en travaillant particulièrement sur le changement et le développement social, ainsi que sur le développement des compétences des personnes⁴.

Plus spécifiquement, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un domaine du travail social professionnel qui assure des missions pédagogiques, sociopolitiques et socioculturelles. Par son travail relationnel, elle accompagne, soutient et encourage les enfants, les jeunes et les jeunes adultes sur leur chemin vers l'autonomie. Les offres de l'animation socioculturelle créent des espaces de liberté où les enfants et les jeunes peuvent développer leurs propres initiatives.

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fonctionne comme une plateforme d'échange et de médiation et elle contribue à travers des rencontres, le dialogue et la mise en réseau, à une meilleure compréhension entre les différents acteurs d'une commune.

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est une actrice importante de l'éducation extrascolaire. Au sein d'une commune, elle est une plaque tournante, un point de contact et un centre de consultation pour tous les acteurs de la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse.⁵ Elle encourage donc la participation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans la commune ainsi que dans l'appropriation et la gestion de l'espace public. L'animation encourage la participation à des activités et s'engage pour que les enfants et les jeunes soient également impliqués dans les prises de décisions des sujets qui les concernent.

Il existe différentes formes de structures pour l'animation socioculturelle, qui peut être communalisée, les animateurs sont alors des employés de la commune comme par exemple en Ville de Bulle ou à Villars-sur-Glâne. Mais l'animation socioculturelle peut également être confiée à une association sur mandat de la commune comme c'est le cas en Ville de Fribourg qui a confié ce mandat à REPER ou dans le district de la Veveyse où plusieurs communes ont confié cette mission à l'Animation Jeunesse Veveyse (AJV).

⁴ Association Internationale Des Écoles De Travail Social [AIETS]. (2014). *Définition Globale Du Travail Social*. <https://www.iassw-aiets.org/fr/global-definition-of-social-work-review-of-the-global-definition/>

⁵ DOJ/AFAJ, *Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideurs-euses et les professionnel-le-s*, 2019.

Toutefois, il est important de préciser que l'AJV est une association de communes qui réunit avant tout des conseillers communaux, il ne s'agit donc pas d'une structure véritablement indépendante. Le cas de REPER est encore différent car il s'agit d'une association préexistante en ville de Fribourg, qui était déjà active depuis de nombreuses années dans le domaine enfance et jeunesse à qui la mission de la gestion des centres d'animation de la ville a été confiée. De plus, les associations de type REPER ou AJV travaillent en étroite collaboration avec la commune. Car l'animation enfance et jeunesse est un outil principal de la politique enfance et jeunesse d'une commune et ne devrait donc pas être entièrement déléguée.

Outils de l'animation enfance et jeunesse

Afin de mener à bien ses missions d'intégration sociale et de développement des compétences de son public, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse utilise différents outils développés au fil des années au travers de pratiques professionnelles partagées, de réflexions et d'analyses empiriques menées sur les différents terrains de l'animation socioculturelle. Ces pratiques sont nombreuses et variées. Il est toutefois particulièrement intéressant de s'attarder sur deux prestations-types phares visant différents objectifs de l'animation socioculturelle jeunesse :

L'accueil libre

Il s'agit d'une des prestations "types" de l'animation jeunesse en milieu ouvert. Ses bases sont simples, mais l'accueil libre comporte différents objectifs et principes complexes.

Premièrement, l'accueil libre repose sur un concept de libre adhésion. Les jeunes fréquentent le lieu de leur plein gré, et peuvent, dans les heures d'ouverture, accéder à l'accueil libre et repartir selon leurs envies.⁶

L'accueil libre est un concept "bas seuil" de l'animation socioculturelle, c'est-à-dire qu'il est facile d'accès, autant grâce à sa gratuité qu'à de faibles attentes envers les jeunes.⁷ En effet, dans la majorité des institutions, la seule condition d'accès aux accueils libres est le respect de la charte du centre d'animation. Malgré une apparence simple, l'accueil libre répond à plusieurs besoins élémentaires des jeunes qui la fréquentent, notamment le besoin d'avoir un lieu sécurisé permettant le repos et le délasserement, et sert de base pour la création du lien entre jeunes et professionnels. Les accueils libres sont des laboratoires d'expérimentation au vivre ensemble pour les jeunes, encore en pleine socialisation. Au sein des accueils libres, deux grands axes sont travaillés :

⁶ Neuenschwander, M. (2016). *L'accueil libre : un espace d'hospitalité, de médiation et d'engagement. Analyse des activités socioculturelles de loisir en centre d'animation du point de vue des adolescents et des professionnels [Travail de Bachelor non publié].* Haute école de travail social et de la santé - EESP – Lausanne.

⁷ Wicht, L. (2013). *À propos de l'accueil libre : Mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes.* Les Éditions.

- L'intégration sociale des jeunes et la promotion de la cohésion sociale
- La médiation et l'émancipation des jeunes

Aussi, l'accueil libre est un endroit privilégiant le dialogue et peut également servir de lieu de mobilisation des jeunes. Toutefois il ne faut pas voir l'accueil libre comme simplement « ouvrir une porte et laisser entrer les jeunes », il s'agit d'un outil qui bien utilisé par un·e professionnel·le permet d'ouvrir le dialogue avec les jeunes, de faire émerger des idées et envies et de créer un lien de confiance.

Les projets participatifs

Il s'agit de la deuxième prestation typique de l'animation socioculturelle auprès des jeunes. Ces projets consistent la plupart du temps à l'accompagnement des jeunes dans la création d'une activité dont ils sont les porteurs et les responsables tout au long du processus de création, d'organisation et de réalisation. Là encore, les projets participatifs travaillent sur différents objectifs. Si l'un des buts est l'apprentissage de la participation citoyenne et la promotion de la démocratie, ces projets participatifs contribuent surtout à valoriser les jeunes et à développer leur pouvoir d'agir par l'apprentissage de nouvelles compétences⁸.

D'une manière générale, les aspects participatifs et d'éducation de l'animation socioculturelle jeunesse relèvent du domaine de l'éducation non formelle, qui vient « compléter » l'éducation formelle prodiguée, par exemple, par l'école⁹.

Commune d'Avry

La Commune d'Avry est le fruit de la fusion de plusieurs localités : Avry-sur-Matran, Rosé et Corjolens. Le territoire de la commune est donc relativement étalé et cela doit être pris en compte dans les réflexions liées au centre d'animation et à sa fréquentation. Toutefois le centre d'animation étant situé dans le « bâtiment 68 », il s'agit d'un avantage puisqu'il s'agit d'un lieu « central » par rapport à l'ensemble de la commune. Il faut tout de même noter que le déplacement pour des enfants qui résident à Corjolens est relativement conséquent et il peut s'agir d'un frein à leur participation.

Recommandation éventuelle : des communes comme Bulle décentralisent par moment (l'été par exemple) l'activité du centre dans des quartiers plus éloignés afin de faire vivre le centre d'animation hors de ses murs et en faciliter l'accès pour certains enfants et jeunes.

⁸ *Ibid*, Neuenschwander, M. (2016)

⁹ Della Croce, C. Libois, J. Mawad, R. (2011). *Animation socioculturelle : Pratiques multiples pour un métier complexe*. L'Harmattan.

La Commune en quelques chiffres

Population d'Avry (mars 2022)	Enfants de 8-12 ans	Jeunes de 13-15 ans	Jeunes de 16-18 ans
1899	86	57	76

La commune d'Avry est au bénéfice de nombreuses sociétés locales dont plusieurs clubs de sports qui peuvent concerner les jeunes : Club athlétique de Rosé, Club de tennis de table, Club de badminton et multisports, Club d'unihockey.

Il faut également noter l'existence d'une société de jeunesse très active au sein de la commune.

L'offre d'un centre d'animation reste bien sûr complémentaire et non concurrentielle aux offres existantes. L'offre d'un centre d'animation a une portée sociale importante et de liant pour une commune. Des collaborations avec les sociétés locales est tout à fait envisageable et même souhaitable.

Le Centre l'Abry – historique¹⁰

Le centre de loisir l'Abry a ouvert à la fin des années 1990. Le but était d'offrir un espace de rencontre ouvert pour les jeunes. Ce besoin s'est particulièrement fait sentir à la suite de problèmes de déprédations dans la Commune. Le Conseil communal souhaitait alors suivre la voie de la prévention plutôt que celle de la répression. Le centre a été géré par la même personne durant presque 20 ans, jusqu'en 2017 à un taux de 30%. Il s'agissait alors d'un lieu dans lequel plusieurs types de besoins coexistaient : rencontrer ses amis, jouer ou discuter et demander des conseils à l'animateur.

Au moment du départ de l'animateur en charge du centre, la commune a choisi de confier cette tâche de gestion à l'association « le Buisson Mobile ». Cette solution a été notamment privilégiée afin de simplifier la gestion du personnel. Le Buisson Mobile proposait alors des moments "d'accueil libre" mais également un éventail d'activités pré-organisées. Toutefois, l'association ayant plusieurs mandats dans différentes communes, sa souplesse et sa capacité à répondre à la demande était limitée.

Il ressort également de cette période qu'il existe un besoin d'améliorer la communication auprès des citoyens de la Commune sur les buts, missions et méthodes d'un centre d'animation afin d'éviter les malentendus. De plus, une bonne communication permettrait de mieux faire connaître l'offre et d'en faire bénéficier ainsi un plus grand nombre d'enfants et de jeunes.

Recommandations : utiliser les newsletters et le journal communal afin de communiquer activement sur le nouveau centre d'animation, sur ses missions et ses

¹⁰ Basé sur un entretien avec Laurent Dessibourg, ancien conseiller communal en charge du sport, de la culture et des loisirs.

méthodes. Profiter de fêtes de village pour intégrer le centre d'animation au projet et lui offrir ainsi une visibilité et une image positive.

Évaluation des besoins

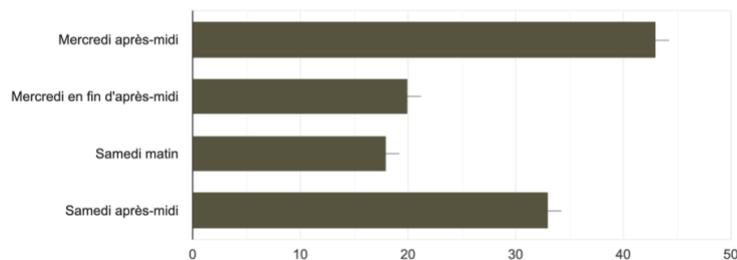
Afin d'obtenir une première image des besoins et envies des enfants et des jeunes de la Commune, un questionnaire à remplir en ligne a été envoyé à tous les enfants et jeunes entre 7 et 16 ans via un courrier à leur domicile. Un premier questionnaire concernait les enfants en âge primaire (3H-8H) et un second les jeunes du CO. Le taux de réponse au questionnaire a été bon et les réponses obtenues étaient de qualité car détaillées. Ce sondage a permis de faire ressortir clairement des besoins et tendances.

Questionnaire pour les enfants au primaire 3H-8H (49 réponses)

On observe une parité parfaite garçons-filles dans les réponses ainsi qu'une bonne représentativité des différents âges. À noter qu'une immense majorité des répondants habite Avry-sur-Matran.

La période d'ouverture du centre souhaitée par cette tranche d'âges est le mercredi après-midi. Il est aussi intéressant de noter que pour la grande majorité des enfants de cette tranche il n'est pas problématique de partager un espace avec des enfants plus âgés¹¹.

Tu voudrais que le centre soit ouvert : (plusieurs réponses possibles)
49 réponses



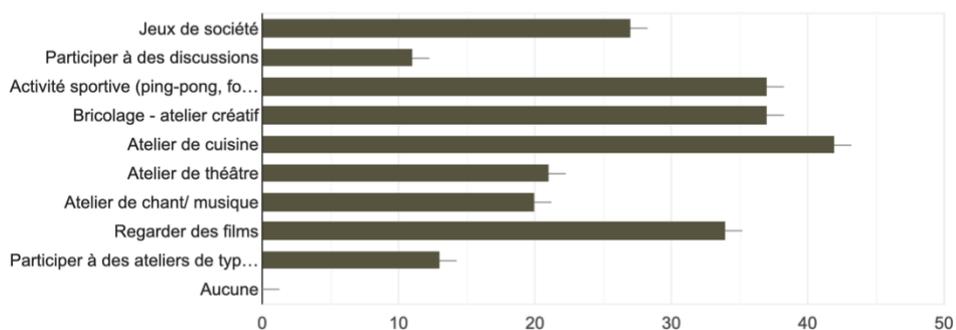
Pour cette tranche d'âge l'intérêt pour le centre d'animation est autant axé sur les activités que sur les aspects "relations sociales".

Les activités les mieux cotées sont :

- Les ateliers cuisine
- Les ateliers de bricolage
- Les activités sportives
- Regarder des films

¹¹ Réponses aux questionnaires en annexe

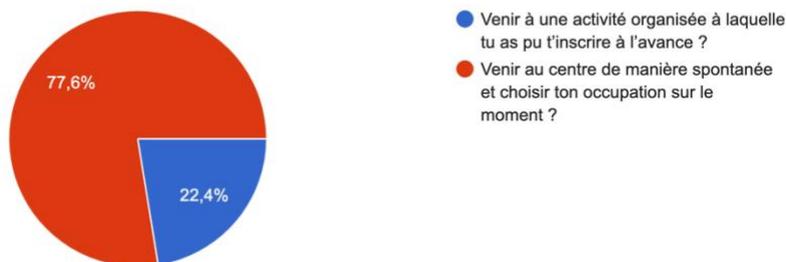
À quelles activités voudrais-tu participer dans le centre ? (Plusieurs réponses possibles)
49 réponses



On peut noter un engouement général pour les propositions faites et quelques suggestions supplémentaires ont été déposées de type : sortie en nature ou sortie à la patinoire.

La grande majorité ont exprimé préférer pouvoir venir au centre de manière spontanée que participer à des activités sur inscription.

Préfères-tu :
49 réponses



Objets favoris pour le centre d'animation :

- Canapé
- Four et plaques
- Jeux de société

On constate que cette liste d'objets est cohérente avec le besoin exprimé d'occupation "spontanée".

Besoin complémentaires exprimés notables :

- Coin tranquille (hamac)
- Déguisements

A quoi devrait ressembler le centre selon eux ?

- Coloré
- Plusieurs espaces (des besoins différents coexistent)
- Tranquillité

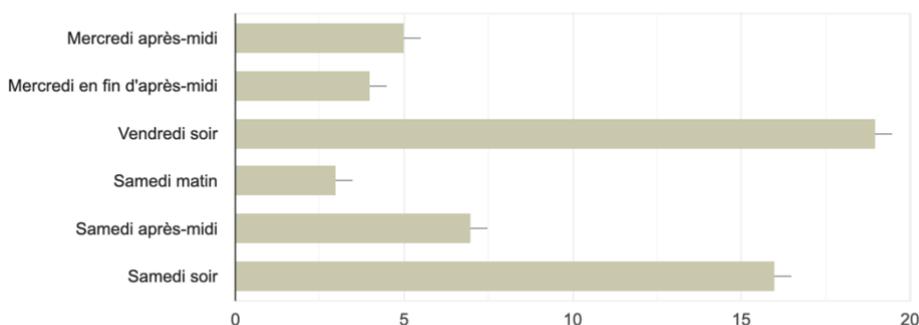
Les enfants en âge primaire ont donc principalement exprimé avoir envie d'un espace ouvert le mercredi après-midi, accessible de manière spontanée, permettant de mettre en place des activités mais aussi de s'adonner à une occupation spontanée, voire un espace pour « ne rien faire » et offrant la possibilité de faire coexister les besoins différents de chacun.

Questionnaire pour les jeunes au CO (20 réponses)

La majorité des répondants connaissaient l'ancien centre d'animation. Une immense majorité des répondants habite Avry-sur-Matran. Une majorité de filles ont répondu au questionnaire. Ce constat est intéressant, sachant que dans la majorité des centres d'animation du canton de Fribourg, la fréquentation des filles adolescentes est faible. Il s'agira d'un point pertinent à observer à l'ouverture du centre d'animation¹².

Pour cette tranche d'âge, les moments privilégiés pour fréquenter le centre d'animation sont les soirées du week-end avec une tendance très claire pour le vendredi soir. Il existe un léger intérêt également pour le samedi après-midi.

Tu voudrais que le futur centre soit ouvert (plusieurs réponses possibles) :
20 réponses



Pour la très grande majorité, partager l'espace avec des enfants plus jeunes n'est pas un problème.

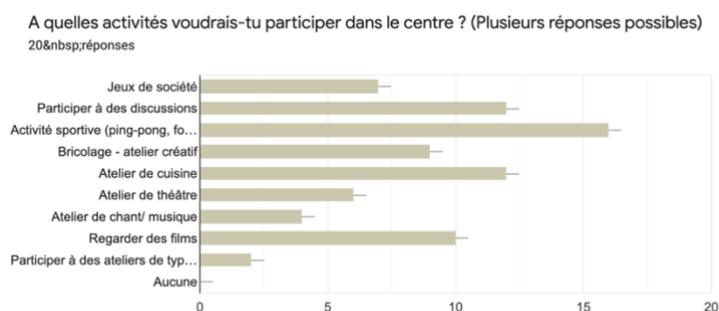
¹² *Perspective de genre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse : pourquoi et comment agir ? Tour d'horizon des concepts, études et pratiques, Étude réalisée par l'Association SEM Succès Égalité Mixité sur mandat de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Consulté ici :*

https://ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/04themen/09Gender/2021_Perspective_de_genre_dans_la_politique_enfance_et_jeunesse_rapport_SEM_sur_mandat_CFEJ.pdf

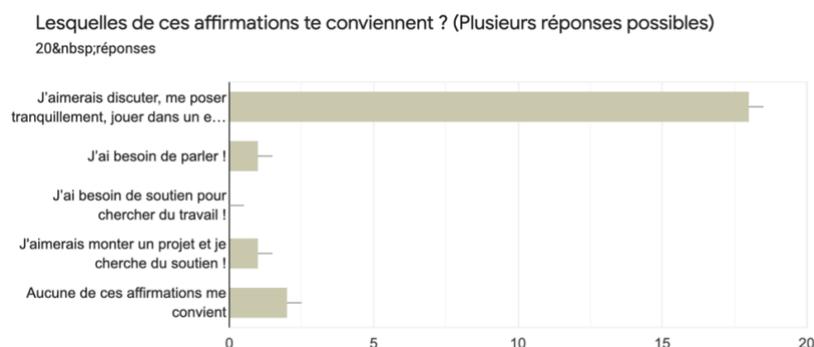
Les activités les mieux cotées sont :

- Activités sportives
- Discussions
- Cuisine
- Regarder des films

Les besoins liés aux relations sociales sont beaucoup plus importants pour les jeunes du CO que pour les enfants en primaire et cela est ressorti dans leurs réponses. Le besoin de temps entre amis et pour discuter a été exprimé de manière claire.



La préférence pour les occupations spontanées est unanime pour cette tranche d'âge. Cela correspond tout à fait au mode de fonctionnement des adolescents.



Il existe probablement une nostalgie liée aux activités proposées par le passé au centre d'animation puisque l'activité "création de bougies" est apparue de manière spontanée à plusieurs reprises et qu'il a été confirmé qu'il s'agissait d'une activité phare du centre l'Abry avant sa fermeture.

Objets favoris pour le centre d'animation :

- Canapé
- Four et plaques
- Baby-foot
- Billard

A quoi devrait ressembler le centre selon eux ?

Les aspects liés aux relations et à l'ambiance ressortent de manière très forte.

« *Un endroit où on peut s'amuser* »
« *A un endroit de partage entre amis* »
« *Un endroit convivial où on peut rester entre amis* »
« *Un endroit convivial et joyeux* »
« *Un lieu de détente* »
« *Un endroit accueillant* »

Les constats généraux

Il ressort de manière évidente que le concept du centre d'animation qui propose de l'accueil libre correspond aux attentes des enfants et des jeunes de la commune d'Avry. En effet, le besoin d'un lieu de rencontre qui permet de discuter avec ses amis et s'adonner à des occupations simples après le temps scolaire a été clairement exprimé. Les aspects sociaux et relationnels sont particulièrement importants pour les adolescents.

Le besoin de pouvoir se rencontrer a été exprimé de manière très claire et il est probablement décuplé par la période de pandémie que nous venons de traverser. Les enfants et les jeunes ont besoin de pouvoir renouer avec des lieux sociaux.

Les enfants et les jeunes n'ont pas des attentes importantes en termes d'infrastructure. L'ambiance du lieu semble l'emporter sur l'inventaire des objets qu'il contiendrait.

Une partie importante des répondants ont l'air ouverts aux différents types d'activités qui pourraient leur être proposées au sein du centre.

Les répondants se sont dit pour la grande majorité, motivés à participer à la rénovation du centre. Une telle pratique pourra permettre une plus grande identification au centre de la part des jeunes et une envie de préserver le lieu puisqu'ils auront participé à sa remise en état.

A noter encore que la temporalité des enfants et des jeunes n'est pas la même que celle des adultes. Il est important pour eux que les projets dans lesquels ils s'impliquent puissent se réaliser dans une temporalité qui est la leur. Une ouverture du centre trop différée serait regrettable.

Le projet de réouverture du centre

En préambule, il faut rappeler que l'animation enfance et jeunesse doit être accompagnée d'une véritable volonté politique car il s'agit d'un outil stratégique dans une politique enfance et jeunesse communale. Afin que l'animation enfance et jeunesse puisse déployer toutes sa transversalité et toutes ses forces, il faut qu'elle soit soutenue et comprise par les autorités. L'animation socioculturelle enfance et

jeunesse a des buts plus globaux que le divertissement des enfants et des jeunes et peut être une véritable aide dans la gestion de problématiques communales.

En engageant une personne formée, on garantit un bagage et une réflexion globale sur le rôle d'un centre d'animation dans une commune. La personne engagée devient une personne ressource dans la résolution de différents problèmes qui peuvent surgir (déprédation, conflits, etc.). Le centre d'animation peut devenir alors un lieu qui joue un rôle de liant social au sein d'une commune en favorisant par exemple des collaborations, des synergies et échanges entre les différents acteurs de la commune et les citoyens et citoyennes.

Dans ce sens, afin de garantir la réouverture du centre d'animation qui jouera un rôle social au-delà de la mission de divertir les enfants et les jeunes, il est recommandé d'engager une personne au bénéfice d'une formation professionnelle dans l'animation socioculturelle¹³. Cette personne pourra alors s'impliquer dans la commune de manière plus conséquente et plus en adéquation avec les besoins spécifiques des enfants et des jeunes que dans le cas d'un mandat attribué à un partenaire externe de type « Buisson mobile ». Les limites de la solution « Buisson mobile » ont été constatés : flexibilité limitée, adaptabilité aux besoins limitée, contrôle qualité plus difficile, travail de réseau inexistant.

De plus, la solution de confier un mandat à REPER a été discutée en octobre 2020, lors d'une rencontre entre la Commune d'Avry et l'association représentée par Michaël Schweizer, responsable des centres d'animation de la ville de Fribourg et cette solution ne semblait pas être envisageable à courts ou moyens termes. Selon les chiffres articulés lors de cette discussion, cette solution serait également relativement onéreuse : il faudrait compter au minimum 70'000 CHF¹⁴.

Il est donc recommandé de plutôt engager un·e animateur·trice socioculturel·le en tant qu'employé·e de la Commune afin de bénéficier des différents avantages de cette solution : personne ressource au sein de la Commune, solution moins onéreuse, contrôle qualité et supervision possible.

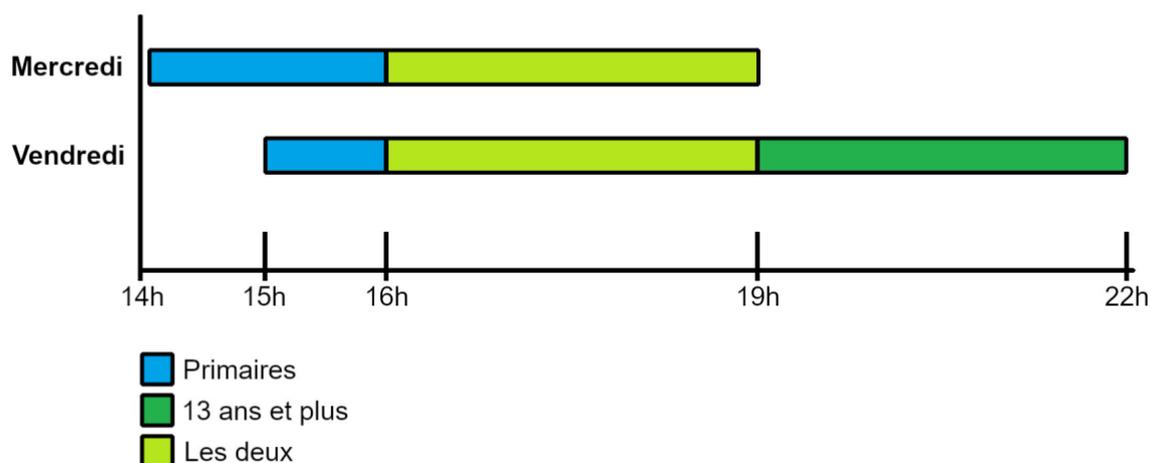
Les horaires

Sur la base des réponses obtenues dans le sondage auprès des enfants et des jeunes de la Commune, les horaires suivants d'ouverture du centre d'animation sont proposés (accueil libre) :

Jour d'ouverture du centre	Horaire d'ouverture du centre
Mercredi	14h-19h
Vendredi	15h-22h

¹³ Bachelor HES en Travail Social ou Bachelor universitaire en Travail Social et Politiques Sociales

¹⁴ Compte-rendu de la séance du mercredi 7 octobre 2020 (Annexe 3)



+ 1 ou 2 samedis après-midi par mois : Activités FriTime (voir description du projet dans le chapitre suivant)

Heures de travail hebdomadaire pour le/la professionnel·le: 12h d'ouverture du centre + 1h de coordination FriTime + 8h administratif, préparation, rangement (séance de réseau, préparation d'activité, rangement après accueil, coordination du projet FriTime et coordination avec d'autres projet) ⇒ 21 heures = emploi à 50%

Planification financière

Selon les informations reçues par REPER, le poste d'animateur·trice est chez eux référencé en classe 18 selon l'échelle de l'Etat de Fribourg¹⁵. En se basant sur cet état de fait on arrive au calcul suivant pour un emploi à 50 %:

Salaires annuel (y compris 13e salaire)	Estimation des charges sociales part employeurs ¹⁶	Total des frais de personnel	Frais annuel de fonctionnement du centre	Total estimation des coûts annuels liés au centre
38'603 CHF	5'018 CHF	43'621 CHF	12'000 CHF	55'621 CHF

Compléments à cette proposition

FriTime

Depuis plusieurs années-, la Commune d'Avry envisage de rejoindre le projet cantonal FriTime. Il s'agit d'un projet soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen qui offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place

¹⁵ <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-12/echelle-de-traitements-2022.pdf>

¹⁶ AVS/AI/APG/AC/LPP

des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse

FriTime offre aux communes qui s'engagent une subvention de CHF 8'000.- répartie sur 4 ans, des outils pour l'aide à la mise en place du projet, une coordination cantonale pour épauler les coordinateurs locaux tout au long de leur projet.¹⁷

Les communes deviennent alors membres de l'association FriTime et s'engagent, pour 4 ans, à mettre en place un calendrier d'au minimum 12 activités extrascolaires gratuites réparties sur l'année en utilisant les infrastructures existantes et en collaborant avec le réseau local. Elles peuvent se baser sur l'existant et l'améliorer.

Le projet encourage à impliquer les acteurs locaux susceptibles de proposer des activités extrascolaires sportives, artistiques ou encore culturelles pour les enfants et les jeunes. Il peut s'agir d'une société locale, d'une association, d'un privé ou même d'une entreprise.¹⁸

Recommandation : le projet FriTime permettrait de venir compléter l'offre enfance et jeunesse de la commune. Il s'agit d'une formule complémentaire à celle du centre d'animation car il s'agirait alors d'activités organisées qui se dérouleraient sur inscription et qui seraient encadrées par des citoyen-ne-s de la Commune.

Le lien avec le milieu associatif ou les entreprises locales pourraient alors être renforcé à travers ces activités : implication de la société de jeunesse, des clubs de sport, des commerces locaux, etc.

La société de jeunesse s'est déjà dite intéressée à collaborer avec le centre d'animation et souhaite proposer des activités adaptées aux enfants et jeunes.

Le/la personne engagée pour gérer le centre d'animation se verrait attribuer les tâches de coordination du programme FriTime (planification des activités, gestion du budget, gestion des inscriptions, etc.). Ces tâches seraient incluses dans son cahier des charges. Plusieurs communes fonctionnent de la sorte : Marly, Villars-sur-Glâne, Bulle.

Réflexion sur la notion d'inclusion au sein du centre

Une nouvelle structure telle qu'un centre d'animation devrait veiller à créer une culture inclusive et développer des pratiques inclusives. La structure devrait mener une réflexion sur ce thème et réfléchir aux règles, chartes et autres outils qui pourraient

¹⁷ A noter, qu'après les 4 ans, une seconde phase du projet est possible. FriTime verse alors 2000.- CHF aux communes qui s'engagent encore pour deux années supplémentaires et qui sont prêtes à verser la somme équivalente pour le projet.

De plus, il existe également un programme FriTime Piccolo qui vise les 0-7 ans. FriTime offre alors 2000.- CHF aux communes qui s'engagent pour deux années et qui garantissent 6 activités par années pour cette tranche d'âge.

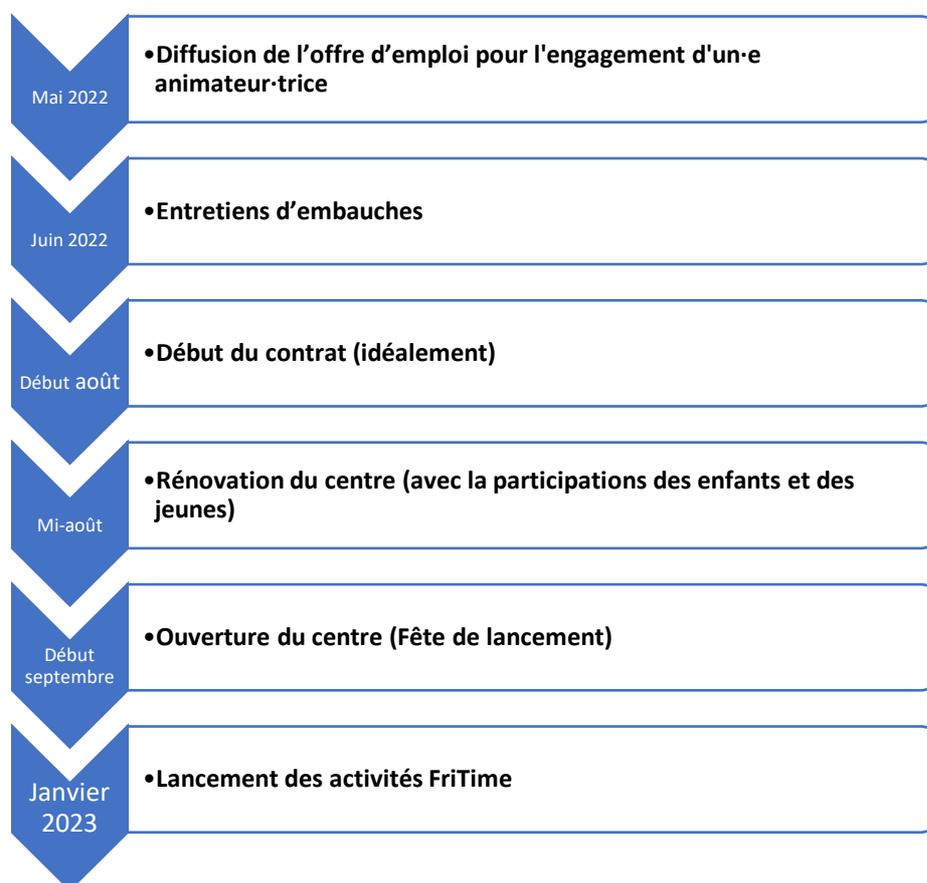
¹⁸ <https://www.fritime.ch/>

transmettre les valeurs inclusives de la structure. Ces valeurs doivent ensuite pouvoir être transmises à toutes les usagers du centre.

L'inclusion a un effet préventif contre la discrimination et la radicalisation. La discrimination est une forme d'inégalité de traitement en rapport avec des caractéristiques spécifiques d'une personne (handicap, origines, couleurs de peau, orientation sexuelle, identité de genre, etc.) à laquelle un centre d'animation se doit d'être attentif.

Pour aller plus loin, des pratiques inclusives devraient être mises en place : offres adaptées aux besoins, planifier et assurer le soutien adéquat. Ces pratiques permettraient alors que tous les enfants et adolescents de la commune se sentent les bienvenus au centre d'animation.¹⁹

Calendrier



¹⁹ Liana Simovic, Damaris Gut, Andreas Imbaumgarten et Vera Ziswiler, *Inclusion et diversité dans les associations de jeunesse*, 2021

Bibliographie

Association Internationale Des Écoles De Travail Social [AIETS]. (2014). Définition Globale Du Travail Social. Consulté ici : <https://www.iassw-aiets.org/fr/global-definition-of-social-work-review-of-the-global-definition/>

Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, Nations Unies (1989). Consulté ici : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/fr

Constitution fédérale de la Confédération suisse. Consulté ici : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_67

Constitution du canton de Fribourg. Consulté ici : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1

DOJ/AFAJ, Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideurs-euses et les professionnel-le-s, 2019.

Liana Simovic, Damaris Gut, Andreas Imbaumgarten et Vera Ziswiler, Inclusion et diversité dans les associations de jeunesse, 2021

Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) du canton de Fribourg. Consulté ici : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.5

Neuenschwander, M. (2016). L'accueil libre : un espace d'hospitalité, de médiation et d'engagement. Analyse des activités socioculturelles de loisir en centre d'animation du point de vue des adolescents et des professionnels [Travail de Bachelor non publié]. Haute école de travail social et de la santé - EESP – Lausanne.

Perspective de genre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse : pourquoi et comment agir ? Tour d'horizon des concepts, études et pratiques, Étude réalisée par l'Association SEM Succès Égalité Mixité sur mandat de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Consulté ici : https://ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/04themen/09Gender/2021_Perspective_de_genre_dans_la_politique_enfance_et_jeunesse_rapport_SEM_sur_mandat_CFEJ.pdf

Règlement sur l'enfance et la jeunesse (REJ) du canton de Fribourg. Consulté ici : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.51

Wicht, L. (2013). À propos de l'accueil libre : Mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes. Les Éditions.

Annexes

Le résumé des résultats de la consultation des enfants et des jeunes se trouve en annexe (1 et 2).